

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-091

Action sociale d'intérêt communautaire

Poste de coordinateur/coordinatrice
du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Demande de subvention auprès
de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Année 2024

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	21 MARS 2024
Publié	

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que Roannais Agglomération dispose d'un contrat local de santé (CLS), dont l'une des orientations s'attache à la question de la santé mentale ;

Considérant que Roannais Agglomération dispose d'un conseil local de santé mentale (CLSM) visant à améliorer le parcours de santé et l'accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale ;

Considérant que l'amélioration du parcours de santé passe par le travail en réseau des acteurs institutionnels et associatifs des domaines médicaux, sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que ce travail en réseau au sein du CLSM est reconnu par l'ensemble de ses partenaires ;

Considérant qu'un poste dédié est nécessaire pour assurer son déploiement optimal ;

Considérant que l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes soutient, par du co-financement, le déploiement des postes de coordonnateur/coordinatrice CLSM ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Dépenses RH coordination	37 000 €	ARS Aura	30 000 €	48%
Achats	5 000 €	Roannais Agglomération	15 000 €	24%
Autres services extérieurs	3 000 €			
Mise à dispo gratuite (moyens humains, locaux)	17 800 €	Mise à dispo gratuite Roannais Agglomération	17 800 €	28%
TOTAL	62 800 €	TOTAL	62 800 €	100%

DECIDE

- De solliciter une subvention de 30 000 € auprès de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes pour renouveler le poste de coordonnateur/coordinatrice du Conseil local de santé mentale (CLSM), au titre de l'année 2024 ;
- De préciser que ce financement sera affecté au budget du CLSM.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne